

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1597/SG/FP portant ouverture d'un concours professionnel spécial pour l'intégration dans le cadre des techniciens des travaux du corps territorial des Travaux publics et du Port.

n° 72-1597/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
24 novembre 1972

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1972

Date du numéro
10 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un concours professionnel spécial pour l'intégration dans le cadre des techniciens de travaux est ouvert à partir du mercredi 27 décembre 1972.

Art. 2

— Les épreuves communes d'instruction générale du concours susvisé se dérouleront à l'école de la zone portuaire sud le mercredi 27 décembre 1972, à 7 heures précises. Les date et lieu, ainsi que les horaires du déroulement des épreuves techniques de ce concours seront indiqués à chaque candidat ultérieurement.

Art. 3

— Les déclarations de candidature émanant des agents contractuels ayant rempli des fonctions similaires (surveillants de travaux, contremaîtres de travaux, dessinateurs-projeteurs) pendant une période de cinq ans et âgés de moins de 45 ans devront parvenir au Ministère de la Fonction publique (Service du Personnel territorial), accompagnées de toutes les pièces réglementaires au plus tard, le samedi 16 décembre 1972 avant midi. Chaque candidat au concours professionnel spécial des techniciens de travaux précisera dans sa demande la spécialisation professionnelle pour laquelle il désire subir les épreuves.